

QUELS MEMBRES
DEVRIIONS-NOUS RECONNAÎTRE
ET CÉLÉBRER CETTE ANNÉE?

**PRIX DE
RECONNAISSANCE
POUR
LES MEMBRES
D'OSSTF/FEESO**



PRIX DE RECONNAISSANCE POUR LES MEMBRES D'OSSTF/FEESO

Vous trouverez des formulaires de mise en candidature
remplissables et de plus amples renseignements à :

www.osstf.on.ca/services/awards-scholarships-grants-and-bursaries/osstf-feeso-awards-of-recognition-for-members.aspx

Prix André Lécuyer	02	12	Prix John McNeil
Prix du mérite	04	13	Prix Kelly Ann McKenzie
Prix Bob Brooks	05	14	Prix Liz Barkley du statut de la femme
Prix du Comité des services en langue française	06	15	Prix Nancy Warrener
Prix des communications	07	17	Prix Norm Snyder
Prix environnemental	08	18	Prix d'action politique en l'honneur de Wen- del Fulton et Larry French
Membre honoraire	09	19	Prix de l'Exécutif provincial
Prix James Forster des droits de la personne	10	20	Prix de l'agente ou de l'agent du changement en justice raciale
Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité	11	21	Prix de la solidarité

Prix André Lécuyer

Le Prix André Lécuyer est remis à un Membre en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles dans le domaine de la croissance et du perfectionnement professionnel de leurs collègues.

Ce prix (anciennement le Prix André Lécuyer) a été créé en hommage à un ancien secrétaire général adjoint d'OSSTF/FEESO. Il s'agit d'un des trois prix les plus importants remis par le Comité des services éducatifs.

Le Comité des services éducatifs décerne ce prix chaque année à la Réunion annuelle de l'Assemblée provinciale (RAAP) à un membre en règle afin de reconnaître ses contributions exceptionnelles dans le domaine de la croissance et du perfectionnement professionnel de leurs collègues pendant une longue période.

Le Comité des services éducatifs (CSÉ) désire reconnaître le leadership exceptionnel et le dévouement des membres qui ont contribué à l'amélioration des programmes de croissance professionnelle à différents niveaux et à la promotion des préoccupations de nos membres en matière d'éducation.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréates et des lauréats de ce prix :

- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs :

Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des membres d'OSSTF/ FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux membres et à la communauté en général, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation financée à même les deniers publics en Ontario.

- L'état de service et le leadership de la personne proposée (10 ans minimum) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au palier local, régional ou provincial.

- La participation de la personne proposée à des activités de perfectionnement professionnel, l'appui aux Membres pour un accès égal à la croissance professionnelle, les recherches ou activités pédagogiques (p. ex., création et prestation d'ateliers d'OSSTF/FEESO, organisation de PP aux niveaux local et régional, etc.).
- L'influence de la personne proposée à fournir des occasions importantes aux Membres de se rencontrer, de partager des idées et de réfléchir à des préoccupations professionnelles.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- Une mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix du mérite

Un Prix du mérite peut être attribué par l'Exécutif provincial à un membre qui, de l'avis de l'exécutif du district ou de l'Exécutif provincial, a rendu des services méritoires et exceptionnels à OSSTF/FEESO, au niveau de l'unité de négociation/du district ou provincial. L'exécutif du district doit soumettre la mise en candidature à l'Exécutif provincial.

Critères

Un Prix du mérite peut être approuvé pour un district au cours d'une même année pour chaque tranche de 500 membres ou fraction majoritaire. Nonobstant ce qui précède, chaque district pourra faire demande pour un minimum de deux Prix du mérite par année.

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre.
- La candidature doit être soumise bien avant la remise du prix.

Prix Bob Brooks

Le Prix d'excellence en relations communautaires d'OSSTF/FEESO, anciennement le Prix Bob Brooks, est remis en reconnaissance de l'excellence des relations entre l'école et la communauté. Ce prix peut être accordé une fois pendant la carrière, à un membre individuel d'OSSTF/FEESO, à un membre du personnel ou un groupe de la Fédération. On encourage les candidatures provenant du personnel de l'école, des groupes communautaires ou de parents, des conseils étudiants ou de particuliers.

Critères

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre.
- La date limite pour les mises en candidatures est le 15 avril.

Prix du Comité des services en langue française

Le Prix du mérite du Comité des services en langue française d'OSSTF/FEESO reconnaît un membre d'OSSTF/FEESO qui se démarque et s'implique dans l'épanouissement et la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/FEESO. Dans leur milieu de travail, les candidates et candidats auront aussi contribué aux activités en français qui ont une incidence sur le système éducatif.

Critères

La lauréate ou le lauréat de ce Prix du mérite doit respecter les critères suivants :

- Être membre actif en règle d'OSSTF/FEESO.
- Démontrer qu'il contribue à l'épanouissement et à la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/FEESO, au palier provincial ou local.
- Démontrer qu'il contribue aux activités en français dans son milieu de travail qui ont une incidence sur le système éducatif.
- Tout Membre actif d'OSSTF/FEESO peut poser une candidature.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix des communications

Le Prix des communications reconnaît et célèbre les initiatives efficaces dans le domaine de la communication mises en œuvre par les unités de négociation, les districts ou des personnes au cours de l'année civile qui vient de passer.

Critères

Ce prix tient compte de toutes les formes de communication utilisées par une unité de négociation ou un district, notamment (mais non exclusivement) :

- Bulletins de nouvelles (imprimés et (ou) numériques)
- Médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.)
- Site Web (articles d'information, images, interactivité)
- Autres initiatives créatives (bannières, campagnes publicitaires, panneaux de rassemblement)

Les soumissions seront examinées en fonction de divers critères, notamment :

- Contenu (professionnalisme, exactitude, actualité, pertinence)
- Créativité (style, mode, média)
- Quantité (variété, fréquence)
- Considérations particulières (taille de l'unité, région géographique, autres obstacles)

Toutes les candidatures doivent parvenir à temps et devront comprendre un résumé global des considérations qui précèdent et des exemples de travail dans le domaine des communications qui peuvent inclure l'adresse du site Web de l'unité de négociation/district, des photos ou des exemplaires électroniques des publications, les informations sur le compte de média social et des photos d'autres activités de communication.

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix environnemental

Le Prix environnemental d'OSSTF/FEESO rend hommage aux réalisations d'un Membre, d'une unité de négociation ou d'un district qui illustre son dévouement à l'activisme écologique au sein de la Fédération et (ou) communauté.

Le prix sera décerné chaque année à un Membre, une unité de négociation ou un district qui démontre de l'activisme écologique dans certains des domaines suivants :

- Sensibilisation face aux questions environnementales au sein de leur unité de négociation/district
- Sensibilisation face aux enjeux environnementaux en éducation
- Initiation et mise en œuvre de mesures visant à réduire l'empreinte écologique de leur unité de négociation/district
- Motivation des autres au sein d'OSSTF/FEESO afin de réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités syndicales

Niveaux du prix pour l'unité de négociation/le district

- **Sauge (bronze)** – L'unité de négociation ou le district a atteint au moins huit des objectifs de n'importe quelle catégorie du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- **Forêt (argent)** – L'unité de négociation ou le district a atteint au moins 16 des objectifs dans trois catégories différentes du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- **Émeraude (or)** – L'unité de négociation ou le district a atteint au moins 32 objectifs ou plus dans un minimum de neuf catégories du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, unité de négociation ou district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 15 avril.

Membre *honoraire*

Un Membre qui prend sa retraite qui a fait preuve d'un service et d'un engagement exceptionnels à OSSTF/FEESO est admissible au titre de Membre honoraire.

Le Règlement 2.1.4 permet à l'Exécutif provincial d'accorder le statut de membre honoraire : Un membre honoraire comprend les membres qui ont pris leur retraite et à qui le titre de membre honoraire a été décerné par l'Exécutif provincial, sur la recommandation d'une unité de négociation/d'un district.

Critères

Le titre est décerné sur demande d'une unité de négociation/d'un district à des membres à la retraite qui ont au moins 15 années d'affiliation continue au sein de la Fédération et s'intéressent activement à ses activités. La candidature de membre honoraire devrait être soumise au moins un mois avant la date de la présentation. Les membres honoraires comprennent les membres qui ont pris leur retraite après avoir accompli des services exceptionnels et pour leur engagement envers OSSTF/FEESO et à qui l'Exécutif provincial a décerné le statut de membre honoraire sur recommandation d'une unité de négociation/d'un district. Un Membre honoraire peut être approuvé pour un district au cours d'une même année pour chaque tranche de 500 membres ou fraction majoritaire. Nonobstant, chaque district pourra faire demande pour un minimum de deux membres honoraires par année.

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre.
- La candidature de membre honoraire devrait être soumise au moins un mois avant la date de la présentation.

Prix James Forster des droits de la personne

Le Prix des droits de la personne d'OSSTF/FEESO d'OSSTF/FEESO, anciennement le Prix James Forster des droits de la personne, est décerné annuellement à un membre d'OSSTF/FEESO qui a fait preuve, depuis un certain nombre d'années, d'un dévouement exceptionnel dans la lutte pour l'équité et la promotion des droits de la personne, tant sur le plan local, provincial ou international. Ce prix a été créé par le Conseil provincial d'OSSTF/FEESO en avril 2001.

Critères

Le Comité provincial des droits de la personne prendra en considération les critères suivants :

- Témoigne de l'engagement et de leadership dans les domaines de l'équité et des droits de la personne à l'échelon local.
- Témoigne de l'engagement et de leadership dans les domaines de l'équité et des droits de la personne à l'échelon provincial et (ou) international.
- Ardent défenseur de la justice sociale.
- Travail dans le domaine de l'équité et des droits de la personne effectué pendant plusieurs années.
- La mise en candidature peut être soumise par tout membre.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité

Le Prix de l'activiste en santé et sécurité d'OSSTF/FEESO, anciennement le Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité, a été créé en l'honneur d'une activiste en santé et sécurité et enseignante suppléante du District 21 Hamilton-Wentworth. Ce prix reconnaît les réalisations exceptionnelles en matière de négociation collective d'un membre d'OSSTF/FEESO.

Critères

La lauréate ou le lauréat du Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité aura démontré des aptitudes suivantes :

- Membre agréé d'un comité mixte de santé et de sécurité.
- Leadership démontré à traiter les problèmes de santé et de sécurité.
- Rôle clé dans la prestation de formation exceptionnelle en matière de santé et de sécurité.
- Implication au niveau provincial et (ou) dans l'ensemble du milieu syndical est un atout.
- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO d'une unité de négociation ou d'un district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix John McNeil

Le Prix des services de protection, anciennement le Prix John McNeil, a été créé en l'honneur d'un membre du Secrétariat d'OSSTF/FEESO à la retraite qui a excellé dans les domaines de la négociation collective et de la protection des membres. Ce prix reconnaît les réalisations exceptionnelles en matière de négociation collective d'un membre d'OSSTF/FEESO.

Critères

Le lauréat du Prix John McNeil aura manifesté un leadership remarquable dans la négociation collective locale, la protection des membres et la gestion des conventions collectives. L'implication au niveau provincial constitue un atout.

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'une unité de négociation ou d'un district d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix Kelly Ann McKenzie

Ce prix a été créé afin de rendre hommage à la mémoire et aux contributions de Kelly Ann McKenzie. Kelly Ann McKenzie, membre du PPSÉ d'OSSTF/FEESO qui a servi, jusqu'à sa mort tragique en 1995, comme membre par excellence du Comité des services éducatifs. Ce prix est décerné annuellement à une travailleuse ou travailleur en éducation (PPSÉ/PSÉ) d'OSSTF/FEESO qui a apporté d'importantes contributions à la croissance et au développement professionnels d'autres membres, aux paliers régional et provincial.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréats de ce prix :

- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs.
Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des membres d'OSSTF/FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux membres et à la communauté en général, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation financée à même les deniers publics en Ontario.
- L'état de service et le leadership de la personne proposée (**5 ans minimum**) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au niveau local, régional ou provincial.
- La participation de la personne proposée à l'élaboration et à la présentation de perfectionnement professionnel à un grand nombre de Membres.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre actif d'OSSTF/ FEESO
- La date limite pour les mises en candidature est le 31 janvier.

Prix Liz Barkley du statut de la femme

Le Prix du statut de la femme, anciennement le Prix Liz Barkley du statut de la femme, nommé ainsi pour souligner une ancienne présidente d'OSSTF/FEESO, est décerné chaque année à la RAAP dans le but de reconnaître l'activisme et le leadership d'un membre d'OSSTF/FEESO pour défendre et mieux faire connaître les préoccupations économiques et d'égalité des femmes.

Critères

Les domaines suivants sont à prendre en considération lors de la mise en candidature d'un Membre d'OSSTF/FEESO pour le Prix du statut de la femme d'OSSTF/ FEESO.

- Participation à des projets qui appuient l'égalité entre les sexes et la sécurité.
- Élaboration de programmes ayant des répercussions positives sur la vie des élèves de sexe féminin.
- Initiatives pour améliorer la participation des femmes, l'activisme et les occasions de leadership.
- Action politique et représentation en vue de protéger et d'accroître l'égalité des femmes.

Le travail du Membre peut être effectué au sein d'OSSTF/FEESO, mais peut également comprendre des efforts menés en milieu scolaire, dans les mouvements féministes ou syndicaux et (ou) dans les communautés locale, nationale ou internationale.

- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix Nancy Warrener

Le Prix du personnel enseignant/personnel enseignant suppléant des services éducatifs, anciennement le Prix Nancy Warrener, commémore la vie d'une enseignante ou d'un enseignant dynamique qui a enseigné dans le District 23, à l'école Simcoe Composite High School. On se souviendra de Nancy pour la sensibilité, l'optimisme et la créativité qu'elle a apportés à ses activités multidisciplinaires de perfectionnement professionnel pour OSSTF/FEESO, tant au niveau du district que provincial.

Les critères pour recevoir ce prix annuel reflètent la « bonne » attitude et le dévouement professionnel avec lesquelles Nancy Warrener a approché la vie, avant sa mort tragique dans l'incendie de sa maison en août 2000.

Ce prix est décerné chaque année à un membre actuel du personnel enseignant ou enseignant suppléant d'OSSTF/FEESO qui a contribué de façon importante à la croissance professionnelle et au perfectionnement des membres à l'échelon régional et provincial.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréats de ce prix :

- La candidate ou le candidat reflète l'attitude « C'est une bonne chose » et le dévouement professionnel qui caractérisaient l'approche de Nancy Warrener à la vie.
- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs :

Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des membres d'OSSTF/ FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux membres et à la communauté en général, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation financée à même les deniers publics en Ontario.

- L'état de service et le leadership de la personne proposée (**5 ans minimum**) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au niveau local, régional ou provincial.
- La participation de la personne proposée à l'élaboration et à la présentation de perfectionnement professionnel à un grand nombre de Membres.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix Norm Snyder

Ce prix a été créé par l'Exécutif provincial en l'honneur de Norman Snyder de l'ancien District 28 (Lake of the Woods). Norman Snyder, qui est décédé en septembre 1984, a contribué de façon exceptionnelle pendant plusieurs années à OSSTF/FEESO, tant au niveau provincial que local.

Le Prix Norm Snyder est décerné à un membre d'un comité du district/de l'unité de négociation ou du comité exécutif du district/de l'unité de négociation pour sa contribution exceptionnelle.

Critères

Les critères et les directives de mise en candidature au Prix Norm Snyder sont les suivants. La candidate ou le candidat :

- doit surtout avoir servi les Membres d'OSSTF/FEESO en tant que bénévole.
- Le comité de sélection accordera la priorité aux contributions locales plutôt que provinciales.
- La candidate ou le candidat doit avoir contribué de façon exceptionnelle pendant l'année scolaire précédente et (ou) en cours.

Le comité de sélection sera composé :

Des deux vice-présidences d'OSSTF/FEESO :

- Du secrétaire général, qui préside le comité et qui vote uniquement en cas d'égalité.
- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix d'action politique

—en l'honneur de Wendel Fulton et Larry French

Le Prix d'action politique d'OSSTF/FEESO, anciennement le Prix d'action politique en l'honneur de Wendel Fulton et Larry French, est décerné chaque année à un membre qui s'est démarqué par son leadership dans le domaine de l'action politique, soit au sein de la Fédération ou par son travail avec les partis politiques, d'autres syndicats ou des conseils du travail.

Critères

La lauréate ou le lauréat du Prix d'action politique aura démontré les qualités suivantes :

- A participé à et (ou) a organisé des événements d'action politique ou d'activités d'intérêt pour OSSTF/FEESO.
- Occupé des postes au sein de la Fédération et (ou) de la communauté locale liés à l'action politique.
- Eu une incidence positive et progressiste sur la Fédération par son implication dans le domaine de l'action politique.
- La mise en candidature peut être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix de l'Exécutif provincial

Un membre qui, de l'avis de l'Exécutif provincial, a contribué de façon exceptionnelle et méritoire aux services de la OSSTF/FEESO tant au niveau local que provincial, est admissible au Prix de l'Exécutif provincial.

- Le prix, qui comprend un parchemin de reconnaissance encadré et une épingle, est décerné sur une base annuelle à un nombre limité de membres exceptionnels, à l'occasion de leur retraite.
- Un membre à qui on a décerné la distinction de membre à vie provincial n'est pas admissible au Prix de l'Exécutif provincial.
- Les recommandations du comité exécutif du district doivent être acheminées avant le 1er mai de chaque année à l'Exécutif provincial pour approbation.

Prix

de l'agente ou de l'agent du changement en justice raciale

Ce prix honore et célèbre publiquement un membre d'OSSTF/FEESO qui, tout au long de sa carrière, a personnifié notre devise—*Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plutôt à nous entraider.*

Le Prix de l'agente ou de l'agent du changement en justice OSSTF/FEESO raciale reconnaît un Membre, une unité de négociation ou un district d'OSSTF/FEESO qui a grandement contribué au renforcement, à la sensibilisation et à la défense des intérêts, à l'enseignement et (ou) à la formation communautaires liés aux enjeux qui sont pertinents pour les membres et les communautés noires et racialisées. Cette contribution comprend l'organisation d'efforts notables pour démanteler le racisme anti-Noirs et le racisme tout en luttant contre les iniquités systémiques matérielles et dans la société qui touchent de façon disproportionnée les membres et les communautés noires et racialisées.

Critères

Le Comité provincial de lutte contre le racisme anti-Noirs/le racisme prendra en considération les critères ci-dessous :

- Montre des exemples de renforcement, de sensibilisation et de défense des intérêts, d'enseignement et (ou) de formation communautaires portant sur des questions qui sont pertinentes au yeux d'un membre Noir et racialisé.
- Fait preuve de dévouement et de leadership dans la lutte contre le racisme, au palier local et (ou) provincial.
- Défense des intérêts solide pour la justice sociale et les politiques et les pratiques de lutte contre le racisme au sein de la Fédération..
- Les mises en candidature peuvent être soumise par tout membre actif d'OSSTF/FEESO..
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.

Prix de la solidarité

Ce prix honore et célèbre publiquement un membre d'OSSTF/FEESO qui, tout au long de sa carrière, a personnifié notre devise—*Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plutôt à nous entraider.*

Afin d'être pris en considération pour ce prix, le membre doit avoir accompli un travail exemplaire au sein d'une unité de négociation ou d'un district, et dont le leadership et l'activisme a démontré un profond engagement à renforcer la Fédération.

L'importance sera accordée aux efforts à améliorer l'égalité, la justice sociale en éliminant les obstacles et à bâtir un syndicat plus engagé et inclusif.

Critères

Les critères et les directives de mise en candidature au Prix Norm Snyder sont les suivants.

La candidate ou le candidat :

Le Prix de la solidarité d'OSSTF/FEESO est ouvert à tout membre actif à l'extérieur du Bureau provincial qui a fait un travail exceptionnel dans la promotion de la solidarité au sein de la Fédération, y compris :

- Une contribution exceptionnelle à vie à OSSTF/FEESO qui exemplifie et inspire les engagements profonds à bâtir des coalitions et à faire des ponts parmi les travailleuses et les travailleurs mêmes et au sein de la Fédération.
- a accordé une valeur ouverte et fière à l'unité et au travail d'équipe dans de multiples classifications d'emploi tout au long de sa carrière à titre de membre d'OSSTF/FEESO.
- a travaillé à briser des obstacles et à rehausser la participation des membres au sein d'OSSTF/FEESO.
- a travaillé à renforcer et à appuyer les membres d'OSSTF/FEESO au sein du syndicat, du lieu de travail ou dans la communauté.

- A montré activement et sans relâche un leadership pour l'amélioration des droits organisationnels et des travailleuses et travailleurs au sein d'OSSTF/FEESO et du mouvement syndical plus vaste.
- La date limite pour les mises en candidature à ce prix est le 31 janvier.



Ontario Secondary School Teachers' Federation

**Fédération des enseignantes-enseignants
des écoles secondaires de l'Ontario**

60 Mobile Drive, Toronto, Ontario M4A 1H5

TEL 416.751.8300

TEL 1.800.267.7867

FAX 416.751.3394

www.osstf.on.ca

